

**Football/Justice**

# Arnold Lémbi libéré après quelques jours de détention

J.F.M

Libreville/Gabon

*Un accord a pu être trouvé entre le président du Stade Migovéen, Georges Ngoma Baravov, et celui du CF Mounana, Hervé Patrick Opiangah. La plainte qui le visait a été retirée, en raison de l'effectivité du remboursement de la somme de 2 500 000 frs, au titre de la prime à la signature touchée par le joueur, qui voulait s'engager avec l'équipe librevilloise alors qu'il est toujours sous contrat avec celle de Lambaréné.*

DANS notre parution du vendredi 20 octobre 2017, nous titrions en page 12 "Arnold Lémbi en garde à vue à Lambaréné". Quelques jours après son interpellation par les éléments des forces de sécurité de la ville de Lambaréné, le club migovéen, par le truchement de son président Georges Ngoma, qui a voulu sortir son meilleur attaquant, Arnold Lémbi (7 buts la saison écoulée avec son club), de la situation dans la-



Photo : Mikolo

**Le président-fondateur du CF Mounana, Hervé-Patrick Opiangah...**

quelle il s'était enlgué, vient de verser l'intégralité de la somme de 2 500 000 francs au service judiciaire du tribunal de Lambaréné. Cet argent va être transmis au directoire du club CF Mounana qui, bien que floué, avait promis de retirer la plainte intentée contre le joueur du Stade Migovéen si ce dernier consentait à rendre l'intégralité de la somme perçue. A en croire une source judiciaire de la ville du Dr Schweitzer, tout est rentré dans l'ordre. Ce qui signifierait que le club librevillois est rentré dans ses fonds.



Photo : J.F.Marola

En attendant d'avoir la confirmation du côté du CF Mounana que nous avons vainement tenté de joindre, l'on est en droit de se



Photo : Wilfried MBINAH

**...et celui du Stade Migovéen, Georges Ngoma, ont fini par trouver un terrain d'entente.**

**Arnold Lémbi a recouvré la liberté et reste joueur du Stade Migovéen.**

demandeur comment en est-on arrivé à cette situation. Tout est parti de l'ambition du joueur Lémbi de disputer la Ligue africaine

des champions avec le CF Mounana. Alors qu'il était encore sous contrat avec le Stade Migovéen, ce jeune attaquant avait fait croire, avec la complicité de certains membres du directoire du club de Lambaréné, au staff de CF Mounana qu'il était libre, une lettre de libération faisant foi. Une astuce qui lui a permis de passer des tests avec le CF Mounana, lesquels vont s'avérer concluants par la suite. Dès lors, entre le club d'Hervé Patrick Opiangah et le postulant va s'installer une confiance sans borne. Ne souhaitant plus

perdre sa nouvelle "recrue", le directoire du club librevillois, champion du Gabon en titre, lui verse la somme de 2 500 000 francs, montant correspondant à la prime à la signature. Une fois cette somme en poche, le jeune Lémbi prend ses jambes à son cou et reste introuvable aux séances d'entraînements de CF Mounana. Très gêné par cette disparition brusque, le directoire de CF Mounana va entreprendre des recherches qui aboutissent à Lambaréné, où le joueur avait rejoint le club avec lequel il était encore sous contrat. Une plainte est déposée au tribunal de Lambaréné, qui aboutit à l'arrestation de l'indélicat. Il passera quelques heures en cellule. Arnold Lémbi n'est pas le seul joueur à se montrer aussi peu soucieux des règles. Avant lui, au cours de la saison 2015-2016, le Stade Migovéen avait été victime d'un cas similaire avec Jean Tchibinda, qui avait bénéficié des documents administratifs falsifiés pour signer à Lozo Sport de Lastoursville...

## Grand angle

### Tordre le cou aux mauvaises pratiques

Abel MIMONGO

Libreville/Gabon

UNE source proche du dossier à Lambaréné y est formelle : l'affaire Arnold Lémbi, loin d'avoir de simples relents d'un transfert mal peaufiné, laisse plutôt penser à une escroquerie en bonne et due forme, à y voir le déroulé des faits (lire ci-dessus). Des faits qui, ainsi exposés, montrent clairement que le joueur savait parfaitement là où il mettait les pieds. Et c'est à juste titre qu'il a été interpellé, puis gardé à vue avant d'être relâché suite à un arrangement à l'amiable avec les dirigeants du CF Mounana. En dépit du compromis trouvé, suite au remboursement de la somme de 2 500 000 frs (prime à la signature) querellée, il n'est pas moins vrai qu'un préjudice moral a été causé par le comportement peu recommandable d'un joueur au statut professionnel. Si le directoire du CF Mounana n'avait pas fait preuve de clémence, une suite judiciaire aurait pu être engagée à l'encontre de ce dernier, bien que le préjudice financier ait été réparé. Le cas Lémbi ne constitue dans le milieu du football national que la face visible



Photo : Aristide Mougoungou

**Pierre Alain Mougoungui (Fégafoot) et...**

de l'iceberg. D'autres joueurs avant lui n'ont pas moins été auteurs de tels comportements. Passant de club en club, alors qu'ils sont sous contrat. Certains allant jusqu'à user de moyens frauduleux pour atteindre leurs objectifs, au mépris des règles régissant l'organisation du championnat professionnel. Des habitudes bien installées depuis longtemps dans notre championnat, mais qui ne soulèvent toujours pas, à ce qu'il semble, la désapprobation des différentes entités chargées de la gestion de notre football, encore moins les dirigeants des clubs résignés, pour certains ; ou souvent complices pour nombre

d'entre eux. Fort curieusement dans cette affaire, seul le joueur Arnold Lémbi a été incriminé. Très peu d'espace a été consacré pour dénoncer le comportement tout aussi blâmable des dirigeants du Stade Migovéen qui, sachant mieux que quiconque, l'attachement légal de leur attaquant d'avec leur équipe, n'ont guère hésité à se livrer à cet acte délictueux en signant délibérément la lettre de libération de leur joueur. Ils auraient très bien pu être entendus par les autorités judiciaires de Lambaréné, puisque, en l'absence de la lettre de libération, le joueur aurait eu très peu de marge de manœuvre pour tromper



Photo : J.F.Marola

**...Brice Mbika Ndjambou (Linafp), sont tenus de donner une autre suite à l'affaire Arnold Lémbi.**

la vigilance des dirigeants du club librevillois. Certes, l'on a appris qu'ils ont été pris en grippe et éjectés de leurs sièges respectifs par la direction du club migovéen, mais cette sanction ne semble nullement proportionnelle à la gravité de l'acte commis, qui plus est, par des dirigeants sportifs dont le devoir d'exemplarité devait être pour eux la règle. Il serait souhaitable que les instances qui régulent le football national, la Linafp et la Fégafoot, se saisissent de ce dossier de façon à prononcer, dans le strict respect du cadre légal, des sanctions plus appropriées à ces dirigeants au comportement inapproprié pour le sport

de haut niveau. Une interdiction à vie de figurer dans un directoire ne serait pas de trop. Au contraire elle ne serait que justifiée dans le cas d'espèce, et donnerait un signal fort quant à leur volonté de tordre le cou aux mauvaises pratiques qui ont pignon sur rue dans le milieu du football gabonais.

### Bon à savoir

**Fégafoot**

56e congrès de la Fédération gabonaise de football (Fégafoot), ce vendredi 27 octobre 2017.

**Ligue de l'Estuaire**

Coup d'envoi du championnat (D3) 2017-2018, le samedi 18 novembre 2017 au stade de Bikélé. Le dernier délai pour le paiement des frais d'engagement (500 000 F CFA) et de licences (5000 F CFA l'unité), est fixé au 2 novembre 2017 à 18 heures 30.

**Judo**

**Fédération gabonaise de judo**

Dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de judo, un regroupement pour enfants (minimes et cadets) est organisé le samedi 28 octobre 2017 à Libreville à partir de 9 heures au Judo club Jigoro Kano, sis au complexe sportif d'Oloumi